

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 116 (1990)  
**Heft:** 3

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Concours**

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Ministère hellénique de la culture, Athènes	Nouveau musée de l'Acropole, Athènes, CI + CP	Tous les architectes du monde, seuls ou en équipes, autorisés à pratiquer dans leur pays en date du 1 <sup>er</sup> mai 1989 <b>Voir IAS 21/89, p. B 178, 24/89, p. B 207</b>	31 janv. 90 (15 juil. 89)	13/89 B 109
Municipalité de Bussigny/VD	Centre de Bussigny, VD CP	Architectes établis dans le canton de Vaud avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 et reconnus par le Conseil d'Etat	<b>Nouveau</b> 14 février 90	17/89 B 142
Municipalité de Sion	Aménagement d'un cheminement piétons et deux-roues légers et création d'une passerelle sur le Rhône, CP	Associations d'architectes et d'ingénieurs dont un partenaire au moins est domicilié en Valais avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 et inscrit au registre professionnel	25 février 90 (31 oct. 89)	22/89
République et canton du Jura, Service des constructions	Centre d'entretien et centre administratif, RN16 Transjurane, Delémont, CP	Architectes inscrits au registre cantonal des bureaux d'architecture, architectes originaires du canton du Jura, établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1989, dipl. des hautes écoles ou inscrits au REG A ou B	28 févr. 90 (7 juil. 89)	13/89 B 108
Ville de Thoune, canton de Berne, Gesellschaft-Areal, Scheibenstrasse, Thoune	Scheibenstrasse, Thoune, CI	Architectes établis ou domiciliés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 dans le canton de Berne ou originaires du canton ainsi que 11 bureaux d'architectes suisses invités	28 févr. 90 (15 sept. 89)	
Entreprise des PTT et Municipalité de Sion	Bâtiment postal de Sion I et aménagement de la place de la Gare de Sion, CP	Architectes inscrits au Registre cantonal des architectes et établis en Valais depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 et architectes originaires du Valais établis en Suisse et inscrits au REG AS ou B	15 mars 90	20/89 B 170
Direction du 1 <sup>er</sup> arrondissement CFF, Commune de Morges	Réaménagement de la place de la Gare et de la gare : mise en valeur du secteur est, CP + CI	Architectes reconnus établis ou domiciliés dans le canton avant le 1.10.1989, architectes vaudois établis hors du canton avant le 1.10.1989 et architectes invités	16 mars 90	22/89 B 186
Commune d'Avenches	Complexe sportif et équipements communaux, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat et établis dans le district d'Avenches ainsi que cinq architectes invités	16 mars 90 (dès le 20 nov. 89)	24/89 B 206
Commune de Münsingen/BE	Réaménagement de la place du village, CI	Professionnels établis ou domiciliés dans le canton de Berne	30 mars 90	
Commune de Givisiez/FR	Agrandissement du centre scolaire à Givisiez, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Fribourg avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	30 mars 90 (dès le 19 nov. 89)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Cathédrale de Lausanne : création du mobilier et mise en valeur de l'espace liturgique, CP	Artistes, architectes et designers suisses ainsi qu'un bureau suisse et quatre bureaux étrangers	2 avril 90 (dès le 16 oct. 89)	22/89 B 187
Verein HTL/HWV Chur	Schulzentrum HTL/HWV in Chur, CP	Architekten, die seit dem 1. Januar 1989 im Kanton Graubünden Wohn- oder Geschäftssitz und/oder das kantonaile Bürgerrecht haben	2 avril 90	
Landis & Gyr SA, Zoug	Aire Gubelstrasse Nord, Zoug, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ou originaires de ce canton	18 avril 90 (4-18 déc. 89)	
Commune d'Interlaken/BE	Lotissement Jungfraustrasse, CP	Architectes établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 dans les districts de l'Oberland bernois ou qui en sont originaires (Frutigen, Interlaken, Nieder- et Obersimmental, Oberhasli, Gessenay, Thoune)	27 avril 90 (15 déc. 89)	
Comune di Pazzallo	Spazi di attrezzature pubbliche, Pazzallo, CP	Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione (16 ott.) soddisfino i requisiti seguenti: iscrizione all'OTIA, domicilio fiscale dal 1.1.89 nel Cantone Ticino, sede dell'ufficio dal 1.1.89 nel Cantone Ticino	27 aprile 90 (3 nov. 89)	

Etat de Vaud	Centre Vuillermet, Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1.1.1989, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton ainsi que dix architectes suisses ou étrangers invités	7 mai 90 (dès le 13 nov. 89)	26/89 B 226
OISTAT	Centre de théâtres de chambre, Moscou (concours international à deux degrés)	Architectes du monde entier	15 mai 90	20/89 B 170

## Nouveaux dans cette liste

Office fédéral des constructions, arrond. 4, Zurich	Extension de l'EPFZ-Hönggerberg, CP	Les architectes et communautés d'architectes domiciliés et établis en Suisse au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 sont habilités à poser leur candidature	(dès le 15 févr. 90)	3/90 B 10
Commission scolaire, Wallisellen/ZH	Ecole primaire Möslig à Wallisellen, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 à Wallisellen ou originaires de cette commune		

## Exposition

Fondation de l'église orthodoxe grecque	Eglise orthodoxe grecque de Zurich, CP	Service des bâtiments de la ville de Zurich, Lindenstr. 19; 18 janvier-1 <sup>er</sup> février pendant les heures de bureau
---	--	---

### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

## Carnet des concours

### Prix «Eta» 1989

Créé par la Commission pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (CRE) - qui regroupe des organismes tels que l'Association suisse des électriques (ASE), l'Union suisse des consommateurs d'énergie de l'industrie et des autres branches économiques (UCE), l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) et le Centre d'information pour les applications de l'électricité (INFEL) -, le Prix «Eta» se propose de récompenser des idées ou des solutions visant à mieux utiliser l'énergie, électrique ou autre. Peuvent participer au concours tous les citoyens et entreprises établis en Suisse. Les récompenses, d'un montant total de 30 000 francs, vont à deux catégories de gagnants : entreprises employant moins de 100 personnes ou plus de 100 personnes. Des prix spéciaux peuvent aussi être remis à des particuliers ou bricoleurs ayant présenté des idées intéressantes pour une meilleure utilisation de l'énergie.

C'est le 15 novembre dernier à Berne qu'a eu lieu la cérémonie de remise des prix pour l'édition 1989 du concours «Eta». Le lauréat de la catégorie 1 (entreprises de moins de 100 employés) est le bureau d'ingénieurs Herzog & Kull, à Aarau, qui a créé un dispositif d'éclairage futuriste pour la salle d'exposition d'une maison de meubles, qui permet d'économiser 300 000 kWh par an, moyennant un investissement de 130 000 francs.

Le vainqueur de la catégorie 2 est la société Cremo SA. Ayant installé un concentrateur de petit-lait à turboventilateur, la société fribourgeoise a pu réduire de 3,1 million de kWh les besoins annuels en énergie fossile (transport du petit-lait par camions) grâce à ce nouveau système qui ne consomme que 230 000 kWh d'électricité par an et qui permet de diminuer d'autant la pollution de l'air. Les vainqueurs des deux catégories participent automatiquement au concours internatio-

nal 1991 de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPEDE).

Pour participer au concours du Prix «Eta» 1990, on peut obte-

nir documentation et bulletin d'inscription auprès de l'OFEL, l'Office d'électricité de la Suisse romande, 2, rue du Maupas, 1004 Lausanne, tél. 021/312 90 90, fax 021/2010 19.

### Extension de l'EPFZ-Hönggerberg

#### Ouverture

Une prochaine étape prévoit des bâtiments et des aménagements d'une surface utile de 47 000 m<sup>2</sup> pour un coût d'environ 400 millions de francs. Un concours de projet sur invitation, selon le règlement SIA 152/1972, de mars à juillet 1990, servira à élaborer des solutions novatrices pour le transfert au Hönggerberg du département de chimie et des matériaux.

Dans le cadre du plan directeur, le maître de l'ouvrage demande des projets propres à aménager un environnement favorisant la créativité dans l'enseignement et la recherche.

Les projets respecteront les contingences de l'exploitation de l'EPFZ et offriront dans tous

les domaines une souplesse permettant de prendre en compte des exigences futures. Les architectes et communautés d'architectes domiciliés et établis en Suisse au moins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988 sont habilités à poser leur candidature dans le cadre d'une procédure de qualification.

#### Délais

Les documents de candidature sont à demander par écrit jusqu'au 15 février à l'Office fédéral des constructions, arrondissement 4, case postale, 8023 Zurich. Date limite d'envoi des candidatures : 28 février 1990. Durée du concours : mars à juillet 1990.